

# MESSAGES

N°29

novembre-décembre 2002

Directeur de la publication : Denis Roynard  
Responsable de la publication : Virginie Hermant  
N° D'ISSN : 1631-5103  
Imprimerie Heller, ZA. de Pont de Joux RN. 96, 13390 Auriol

Prix du numéro : 2 euros



*Le bureau du  
SAGES  
vous présente  
ses meilleurs  
vœux pour  
l'année 2003*

## Le mot du président

### Bilans et perspectives à l'orée de l'année 2003.

Les effets du discours du SAGES (analyses et expression de celles-ci) et de l'action qu'il met en œuvre auprès de personnes concernées se mesurent principalement :

- auprès des professeurs agrégés eux-mêmes,
- auprès des pouvoirs publics,
- auprès des juridictions saisies pour la défense d'intérêts collectifs ou individuels.

## Au sommaire de ce numéro

p.1	<b>Le mot du Président</b>
p.3	<b>Election pour la CAPN des professeurs agrégés : analyse</b>
p.4	<b>Elections pour le CNESER : analyse</b>
p.6	<b>La candidature du SAGES pour l'élection du CNESER n'a pas laissé indifférent</b>
p.7	<b>Agrégés en stage et mémoire professionnel</b>
p.8	<b>Accès à la hors-classe</b>
p.9	<b>Demandes d'audiences</b>
p.9	<b>Lettre d'un adhérent à la Société des Agrégés</b>
p.10	<b>Le SAGES a interpellé plusieurs députés et sénateurs</b>
p.11	<b>Brèves</b>
p.12	<b>Un article de Jean-Claude Milner</b>
p.14	<b>Echanges sur nos listes : extrait choisi</b>
p.17	<b>Synthèses des derniers BO</b>
p.20	<b>Mutations : rappel</b>

### 1) L'accueil par les pouvoirs publics : le "cadeau d'adieu" de Madame Demichel, un souvenir désagréable

L'obligation faite aux néo-agrégés stagiaires de rédiger désormais un mémoire professionnel ( circulaire n° 2002-070 du 4-4-2002 (RLR 438-5) publiée dans l'encart du BOEN n°15 du 11-4-2002) est signée de la main de Madame Demichel, ex Directrice de l'enseignement supérieur; or, Madame Demichel fut la responsable administrative qui, jusqu'en avril dernier, nous a reçus le plus souvent en audience, et le plus chaleureusement, manifestant son accord avec nos analyses de la manière la plus vive....

Il importe peu qu'une telle volte-face relève de la duperie préméditée ou qu'elle soit consécutive à la pression de syndicats concurrents, acquis à la coterie du pédagogisme.

Toujours est-il que le "cadeau d'adieu" de Madame Demichel vient conforter ce qu'une expérience de presque sept années nous avait déjà permis de constater : notre discours, fût-il étayé, est certes nécessaire, mais il ne suffit pas à décider les pouvoirs publics à opter pour les mesures que nous préconisons. Ce discours doit être soutenu par une action menée en direction des professeurs, d'une part, et auprès des juridictions d'autre part : c'est grâce à une audience croissante, et par le biais d'une action juridique résolue, que notre syndicat atteindra le poids requis pour avoir l'influence nécessaire.

Précisément, les tâches qui nous ont principalement occupés durant le trimestre qui vient de s'écouler furent consacrées, d'une part à notre publicité, puisqu'il s'agissait de préparer les élections, et d'autre part à la poursuite de l'activité contentieuse déjà engagée.

## **2) Les élections, mesure du degré d'assentiment des collègues agrégés**

Deux élections importantes viennent d'avoir lieu, pour la CAPN des agrégés et pour le CNESER.

La première permet d'observer une progression de 30% en voix et de 22% en importance relative (le nombre d'électeurs ayant augmenté), par rapport à 1999; le score de 4,5% des voix rapporté au total, demeure toutefois insuffisant pour obtenir un siège à la CAPN.

Ces résultats sont analysés en détail dans la suite de ce bulletin : ils sont encourageants.

De plus, cette élection nous aura permis de nous faire encore mieux connaître. Nous devons donc poursuivre notre action.

Pour ce qui concerne les élections au CNESER, le SAGES ne s'y était jamais présenté avant cette année.

La comparaison de nos résultats avec ceux des listes concurrentes montre que le SAGES a pourtant frôlé l'obtention d'un élu, avec 4% des voix. Si l'on tient compte par ailleurs du fait que les PRAG ne représentent que 8000 électeurs du collège électoral des "autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs" qui en compte 69 828, on constate tout à la fois que le score du SAGES, réalisé en pourcentage chez les PRAG est comparable à celui obtenu pour la

CAPN (entre 25% et 30%), et que le taux d'abstention élevé (15,04% de participation) nous a privé des voix de PRAG qui eussent fait pencher la balance en notre faveur.

La "partie" n'est cependant pas terminée car d'importantes irrégularités ont émaillé le scrutin, la plus grave étant à l'évidence que l'un des établissements n'a carrément pas organisé l'élection; le SAGES a déposé un recours en annulation des dites élections dans le collège qui nous concerne, et il est probable que nous (pas moi car je suis affecté dans un EPA !) devons retourner aux urnes...

Je demande donc aux collègues PRAG de rester mobilisés pour de possibles nouvelles élections au CNESER, qui auraient lieu a priori au cours du premier trimestre de l'année 2003. Dans le cadre d'un tel nouveau scrutin, le SAGES déploiera d'importants efforts pour amener aux urnes les PRAG abstentionnistes de l'élection initiale : 4500 PRAG environ ont voté aux élections à la CAPN, dont entre 25 et 30% pour le SAGES ; il a donc "manqué" pour le scrutin du CNESER plusieurs centaines de PRAG de ceux ayant voté SAGES pour la CAPN; et ce, à cause de la mauvaise organisation des élections CNESER, et surtout du manque de publicité de la part de l'administration centrale et des établissements d'enseignement supérieur.

## **3) Les actions contentieuses**

Le recours contre la NDS organisant le recrutement sur des emplois d'enseignement non assortis d'obligation de recherche dans le supérieur pour la rentrée 2002 a été traité de manière "accélérée" par le Conseil d'Etat : l'audience publique de jugement s'est tenue le 28 novembre 2002. Nous attendons l'arrêt, mais l'audience a déjà permis de constater l'impact des arguments de nature procédurale.

De plus, le recours contre la procédure de notation des PRAG est passé en jugement le 20 décembre 2002.

Devraient bientôt "tomber" aussi des jugements relatifs à des litiges où nos adhérents sont parties et le SAGES "intervenant", fidèle à sa politique de défense effective des intérêts individuels.

Mais il est encore trop tôt pour faire un bilan définitif de nos actions contentieuses,

d'autant que, pour ce qui concerne le cas particulier du recrutement sur les postes de PRAG, l'affaire est appelée à connaître des rebondissements, notamment à cause de l'action que nous avons intentée (c'est fait !) devant la Cour européenne des droits de l'homme ( sauf si, bien sûr, nous obtenions définitivement gain de cause sur la question dans l'arrêt qui devrait en principe nous être communiqué en janvier 2003). Quant à la notation, j'ai expliqué dans le précédent numéro de *MESSAGES* en quoi la "bonne solution" risquait de tarder.

Cela étant, nous avons entre-temps multiplié les actes de procédure destinés à obtenir du Conseil d'Etat qu'il tranche au plus vite sur la question de fond.

Concluons : après une fin d'année 2002 particulièrement accaparée par les élections et l'action juridictionnelle, et forts des résultats et des perspectives encourageantes de celles-ci, un rythme plus normal devrait nous permettre de nous livrer davantage à notre activité d'analyse, de propositions, et d'audiences auprès des pouvoirs publics: les trois types de démarches auxquels nous avons fait référence ( auprès des professeurs, auprès des pouvoirs publics, auprès des juridictions) doivent être menés en contrepoint.

C'est également sur l'organisation du syndicat et de celle de son action que vont porter la réflexion et les efforts à venir.

**Le président, Denis Roynard.**

## **Election pour la CAPN des professeurs agrégés : analyse,**

**par Jean-René Aubry.**

Les résultats (provisoirement) officiels du ministère pour les élections à le CAPN des agrégés sont les suivants :

Syndicat	Suffrage obtenu	Pourcentage du nombre de voix rapporté au total	Pourcentage élections 1999
SNES-FSU	16 241	49,24	52,33
SNALC-CSEN	4 977	15,09	14,41
SGEN-CFDT	4 204	12,75	12,42
SNFOLC	2 084	6,32	7,42
SUD	1 528	4,63	3,47
<b>SAGES</b>	<b>1 497</b>	<b>4,54</b>	<b>3,70</b>
SE-UNSA	991	3,00	nc
SCENRAC	375	1,14	0,93
SNCL-FAEN	340	1,03	nc
USLC-CNGA	326	0,99	1,40
UNSEN-CGT	283	0,86	0,78
SNPCT	134	0,41	nc

**La répartition des sièges (à la plus forte moyenne) sera donc la suivante :**

- **six pour le SNES,**
- **deux pour le SNALC,**
- **un pour le SGEN.**

Le SNALC profite de la régression du SNES pour s'adjuger un siège supplémentaire au détriment de ce dernier (qui en perd un). Le syndicat FO, qui avait déjà perdu son siège la fois dernière, régresse encore ; sans commissaire paritaire et avec six et quelques pour cent des suffrages, il se retrouve dans une situation comparable à celle de SUD... et à la nôtre, à cette différence près que SUD comme nous-mêmes sommes en progression. A cet égard, il faut observer que nous sommes, après SUD (qui a de toute évidence récupéré une partie des voix qui ont manqué au SNES), le syndicat qui progresse le plus (si l'on excepte le SNCL dont le score n'a guère de signification de ce point de vue, puisqu'il n'était pas candidat en 1999).

Car nous progressons ; sans doute modestement, mais incontestablement ; en valeur

relative et en moyenne, c'est 22 % de mieux qu'il y a trois ans.

Cette progression est en outre générale ; il n'y a que cinq académies où nous perdons des points : Aix-Marseille où nous sommes quand même encore quatrièmes, juste derrière le SGEN et non loin du SNALC, la DPE C5 (détachés) où nous sommes encore largement seconds, Reims, la Guadeloupe et... Mayotte.

Il est à noter que les cinq académies où nous avons pu effectuer des mailings directs auprès des collègues (Amiens, Dijon, Metz-Nancy, Nice et Paris) sont celles où nous progressons le plus (du simple au double, pour Dijon) ; cette constatation nous enseigne que nous avons engrangé des voix là où nous avons pu le mieux faire lire notre profession de foi.

La même remarque vaut aussi pour les catégories où l'on votait par correspondance, où nous obtenons nos plus gros scores (*treize* pour cent chez les détachés, et plus de *vingt-cinq* chez les PRAG) ; mais ici, il faut sans doute ajouter la possibilité, pour les électeurs, de choisir en toute tranquillité le bulletin que l'on va glisser dans l'enveloppe.

Ces résultats sont indubitablement encourageants. Ils montrent que nos principes et notre action nous ont déjà fidélisé un électorat (particulièrement chez les PRAG et les détachés), d'une part, et sont favorablement reçus par un nombre croissant de collègues dès lors que nous pouvons les leur faire connaître, d'autre part. Il nous faut donc, pour l'avenir, porter l'effort sur la publicité, ce qui nécessite des moyens humains et/ou financiers dont nous ne sommes encore pas très riches. A cet égard, il faut noter que la plupart des "petits" syndicats disposent de moyens de tous ordres beaucoup plus importants que nous, moyens qui leur proviennent d'une fédération (FO, CGC ou CFTC) ou d'un réseau étendu (SUD). Nous n'avons quant à nous, ni fédération, ni réseau pour nous appuyer, ce qui nous rend la tâche plus difficile ; mais l'indépendance est à ce prix.

Il m'a semblé intéressant, pour finir, de voir quelle aurait été la répartition des sièges au plus fort reste (méthode que nous réclamons depuis longtemps pour être la seule adéquate en pareilles matières et qui n'est écartée qu'en raison des appétits totalitaires du SNES).

Voilà ce que cela donne :

- *cinq* pour le SNES,
- *un* pour le SNALC, le SGEN, FO et SUD.

Nous n'aurions donc pas de siège non plus (contrairement à 1999 où nous étions devant SUD). Mais il ne nous manquerait que *trente* voix pour ravir son siège à SUD, et de plus, il ne nous manquerait que *cent* voix pour ravir son cinquième siège au SNES.

## Election pour le CNESER : analyse,

par Guy Schoonheere.

*Catégorie des "autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs" ; nombre de sièges à pourvoir : 11.*

### 1) Les listes en présence

**Liste n°1** : Fédération de l'éducation de la Recherche et de la Culture CGT FERC-Sup CGT

**Liste n°2** : Fédération nationale des Syndicats autonomes de l'Enseignement supérieur et de la recherche (FNSAESR-CSEN)

**Liste n°3** : Union nationale Interuniversitaire (UNI) avec la participation du syndicat Avenir enseignement supérieur et recherche CFE-CGC

**Liste n°4** : Jeunes Chercheurs - Confédération des Etudiants-Chercheurs (JC-CEC)

**Liste n°5** : Syndicat National des Hospitalo-Universitaires (SNHU)

**Liste n°6** : Fédération CFDT des Syndicats généraux de l'Education nationale et de la Recherche publique (SGEN - CFDT)

**Liste n°7** : SNESUP, SNCS, SNEP (FSU)

**Liste n°8** : Sup'Recherche-UNSA avec le soutien du Syndicat des Enseignants SEUNSA

**Liste n°9** : SNPREEES - Force ouvrière

**Liste n°10** : Fédération des syndicats SUD Education

**Liste n°11** : Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur (SAGES)

## 2) Le mode de scrutin

Scrutin de liste sans panachage, ni vote préférentiel, avec répartition proportionnelle, les sièges restant à pourvoir étant attribués au plus forte reste.

## 3) Les résultats du vote

Nombre de suffrages valablement exprimés :

**10 219**

Quotient électoral : 929 (nombre de suffrages valablement exprimés divisé par 11)

	Suffrage obtenu	Pourcentage de voix	Nombre de sièges obtenu
<b>SNESUP</b>	4259	41,68	5
<b>SGEN-CFDT</b>	1550	15,17	2
<b>JC-CEC</b>	873	8,54	1
<b>FNSA/CS EN</b>	551	5,39	1
<b>SUD Education</b>	540	5,28	1
<b>FO</b>	503	4,92	1
<b>SAGES</b>	<b>447</b>	<b>4,37</b>	<b>0</b>
<b>UNI-CGC</b>	446	4,36	0
<b>Sup/ Recherche</b>	414	4,05	0
<b>FERC-SUP</b>	334	3,27	0
<b>SNHU</b>	302	2,96	0

## 4) Commentaires

Voici un **petit rappel** de ce qu'est le **Conseil National de l'Enseignement Supérieur** :

Le conseil donne son avis sur les questions relatives aux missions confiées aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, sur la mise en oeuvre des conventions passées entre les établissements publics et les entreprises ou les personnes physiques pour la mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériels.

Il est obligatoirement consulté sur :

- La politique proposée par les pouvoirs publics pour assurer la **cohésion des formations supérieures** dépendant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

- Les orientations générales des **contrats d'établissements** pluriannuels ;
- La répartition des **dotations d'équipement et de fonctionnement** entre les différents établissements.

Il fait toutes propositions sur les mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement des établissements à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Le CNESER statue en appel et en dernier ressort sur les **décisions disciplinaires** prises par les instances universitaires compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers.

Le rapport du nombre de suffrages valablement exprimés sur le nombre d'électeurs inscrits est le suivant :

"Personnels scientifiques des bibliothèques" : **58 %** (pourtant, ils ne votaient que pour 1 siège)  
"Personnels administratifs, techniques ouvriers et de service" : **32,6 %** (ils ne votaient que pour 6 sièges)

"Professeurs et personnels de niveau équivalent" : **23 %** (ils votaient pour 11 sièges)  
"Autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs" (le seul des quatre dans lequel il y ait des PRAG et où le SAGES puisse se présenter) : **14,63 %** ils votaient pour 11 sièges)

Ce sont donc paradoxalement les personnels les mieux représentés au CNESER (22 sièges sur 29) qui sont le **moins motivés** pour y siéger.

L'explication nous paraît simple : ce sont les **questions financières** qui motivent le plus les gens. Les administratifs et les bibliothécaires ont besoin de beaucoup d'argent pour fonctionner. Les Professeurs des Universités et les chercheurs habilités à diriger des recherches sont motivés par les allocations qu'obtiennent leurs publications, leurs laboratoires ou écoles doctorales et par le montant de leurs primes de directeurs de recherche. Les "autres" dont nous sommes ne savent pas très bien en quoi ils sont concernés par la répartition des dotations d'équipement et de fonctionnement entre établissements d'enseignement supérieur. Ils le sont d'autant moins qu'ils sont PRAG ou PRCE et ne se voient attribuer aucun moyen au titre de la recherche.

Il faudra qu'ils prennent davantage conscience du fait qu'ils ont des collègues **agrésés** qui souhaitent faire **officiellement** de la

recherche et qui aimeraient bénéficier de **décharges de service** pour préparer une thèse, qui publient leurs cours, ou qui possèdent déjà le titre de "chercheurs" parce qu'ils sont Maîtres de Conférences ou ATER. Le SAGES souhaite qu'il y ait **davantage de solidarité entre enseignants qui ont pour point commun de porter le titre d'Agrégé de l'Université.**

Il ne manquait que 57 voix au SAGES pour ravir son siège à FO. Pour un premier essai, ce n'est pas si mal. L'essentiel n'était-il pas de montrer à nos collègues du supérieur que le SAGES existe, qu'il est capable de fédérer les voix d'autres universitaires et que tout enseignant qui fonctionne au niveau de l'université fait de la recherche, même si, comme Monsieur Jourdain faisait de la prose, il ne le sait pas.

## **La candidature du SAGES à l'élection pour le CNESER n'a pas laissé indifférent...**

**En témoigne le courriel suivant, adressé au SAGES, le 21 novembre dernier :**

----- Original Message -----

**From:** Bernard MULA

**To:** les Maîtres du monde universitaire

**Sent:** Thursday, November 21, 2002 6:16 PM

**Subject:** Elections CNESER

L'Université n'attend que Vous pour la sauver, c'est bien évident puisque Vous êtes les plus Forts, les plus Beaux, les plus Intelligents ! Si Vous aviez présidé à sa destinée, nul doute qu'elle n'en serait pas où elle est car Vous auriez su régler tous les problèmes.

J'espère cependant que la taille de Vos Chevilles et de Vos Têtes Vous permettront de rentrer dans la salle du conseil, car nul doute que nous voterons tous pour Vous. Gloire à Vous!

Nous Vous attendons depuis si longtemps pour nous sauver de notre médiocrité et jouir de Votre Grand Savoir et de Votre Grande Sagesse... à moins que Vous méprisiez les votes

des misérables vers de terre universitaires que nous sommes tous.

Dites- le moi, je voterai alors pour une autre liste pour ne pas Vous discréditer.

**Bernard Mula**

Maître de Conférences (Chimie Minérale)

Laboratoire des Agrégats Moléculaires

et Matériaux Inorganiques

Case Courrier 05 / Université Montpellier 2

34095 Montpellier Cedex 05

**Réponse à Monsieur Bernard Mula, par la plume de Monsieur Patrick Constantin, professeur agrégé d'anglais en poste à la Faculté de Droit de Reims, notre délégué pour l'Académie de Reims :**

"Monsieur Eugen Düring bouleverse la science"- voilà le sous titre que donnait il y a cent vingt cinq ans Engels à un écrit célèbre où il contre-attaquait un adversaire idéologique. Monsieur Mula, lui, ne se contente pas de bouleverser l'art du débat : comme il existe déjà des produits sucrants sans sucre et du café sans caféine, Mula, ce grand chimiste et savant manipulateur d'"agrégats moléculaires" vient de faire mieux que ses confrères : il a inventé la polémique sans controverse.

Cette nouvelle branche de la science, ou plutôt de la Recherche, a été inaugurée par Mula dans un e-mail où il "critique" la profession de foi de notre syndicat à l'occasion des élections au CNESER : pour discréditer un adversaire honni, il ne se donne pas la peine d'examiner ses arguments, il se contente de l'insulter, sans daigner avancer une seule raison au mépris qu'il affiche avec un cynisme et une arrogance de petite frappe. La démarche est en quelque sorte auto-justifiante : puisque Moi le grand Mollah Mula et mes pareils, méprisons tellement ces gens, c'est qu'ils sont sûrement méprisables – la tautologie est parfaite et l'auto-référentiabilité du raisonnement circulaire est sans faille.

Tout en nous canardant comme il le fait, le sniper Mula reste soigneusement caché dans les buissons : il nous dit, certes, qu'il votera contre nous, mais il se garde bien de nous dire pour qui il votera – car cette simple annonce le forcerait, ne serait-ce qu'implicitement, à

défendre une position, ce qu'il n'a visiblement aucune envie de faire. On est donc ici dans le domaine de la malhonnêteté intellectuelle absolue.

Cependant, malgré son camouflage d'homme invisible, le ton et la manière de Super-Mula laissent fort bien deviner à quel camp il appartient : celui des Importants ou de ceux qui aspirent à le devenir, celui des mandarins bien assis dans le système, ou des carriéristes qui lorgnent vers un strapontin. Tous tiennent d'abord à rendre exclusif de tout autre le mécanisme de cooptation-complicité-copinage où ils prospèrent, et pour cela à introduire en France le modèle américain de l'autonomie absolue des facs et son corollaire obligé, celui du tout thésard. Bien entendu, cela suppose la mise hors circuit des agrégés de l'Université – ces gêneurs inassimilables puisque leur légitimité à eux est fondée sur un concours national et anonyme, difficilement compatible avec le système du règne des notables locaux et des "bac plus quatorze" (Finkielkraut) qui a l'aval des patrons de thèse du même calibre que le "sociologue" PoMo (Post-Moderne) Maffesoli qui a fait recevoir docteur en Sorbonne la pythonisse Elizabeth Tessier.

L'agrégation reste donc plantée comme une épine douloureuse dans la chair de tous les "moi d'abord" et de tous les parvenus de ce Landernau de potentats et de courtisans ; et le bagou d'aboyeur télévisuel du samedi soir déployé par Mula n'est qu'un spasme de plus induit par cette blessure envenimée dans leurs combines et leur amour-propre qu'est la présence, "chez eux" (qu'ils disent), de notre corps réfractaire.

Quoiqu'il en soit, il reste une question qu'il faudrait poser d'urgence à Mula : est-il agrégé ? S'il répond oui, il reconnaît qu'il a craché sur lui-même et il est un renégat; et s'il répond non, il rejette sommairement les propositions d'un corps qu'il connaît au mieux par ouï-dire, ce qui témoigne d'une suffisance de snobinard et d'arriviste cagot beaucoup plus que de l'ouverture d'esprit qu'on pourrait attendre de quelqu'un qui se proclame avec tant d'insistance universitaire et chercheur. Dans un cas comme dans l'autre, il n'y a qu'un mot pour qualifier son attitude et sa position : minable.

## Agrégés en stage et mémoire professionnel

**La lettre suivante a été envoyée le 16 décembre dernier à Messieurs les Ministres Ferry et Darcos.**

Monsieur le Ministre,

Il nous revient de divers côtés, et de façon insistante, que les stagiaires agrégés en IUFM se verraient désormais soumis à la rédaction et à la soutenance du "mémoire professionnel", obligation dont ils étaient dispensés depuis le Communiqué conjoint, en date du 15 juillet 1993, du ministre de l'Éducation nationale et du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (qui étaient à l'époque MM. Bayrou et Fillon, respectivement).

Il semblerait que ce changement de point de vue de l'administration s'appuyât sur une circulaire récente de la Direction de l'enseignement supérieur (n° 2002-070 du 4 avril 2002). Ce texte, en effet, annule notamment la circulaire 93-010 du 6 août 1993 qui développait les décisions du Communiqué interministériel susmentionné et reprenait, en particulier, celle dispensant les stagiaires agrégés du mémoire professionnel ; il dispose en outre, dans le Cahier des charges annexé (§ C, *in fine*), à propos de la soutenance dudit mémoire, qu'elle "*s'impose à tous les stagiaires*".

Cependant, outre que la circulaire 2002-070 en question est un texte de synthèse rassemblant en un tout les mesures des circulaires antérieures qu'elle annule et remplace, elle n'abroge en aucune manière le Communiqué interministériel du 15 juillet 1993 (et ne le peut d'ailleurs pas). Les décisions figurant dans ce Communiqué sont donc toujours en vigueur.

Au demeurant, les professeurs agrégés comprendraient très mal, à l'heure où les critiques sont de plus en plus nombreuses à propos de certains dysfonctionnements des IUFM (et concernant le mémoire professionnel, notamment), que l'on abrogeât un texte, apparemment dans le seul but de les priver de la dispense qui leur était accordée.

Il reste que la circulaire 2002-070 peut, dans l'état de sa rédaction, prêter à une interprétation en contradiction avec la réglementation existante, ce qui ne manquera pas de conduire à des conflits.

Aussi, nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir rappeler aux Recteurs et aux Directeurs d'IUFM que le point n° 5 du Communiqué du 15 juillet 1993 est, ensemble ses autres dispositions, toujours en vigueur, et conséquemment, que les stagiaires agrégés en IUFM sont toujours dispensés du mémoire professionnel.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

## **Accès à la hors-classe : interrogations, calculs et conclusion,**

**par Guy Schoonheere.**

Le seuil des promotions à la hors classe des agrégés étant théoriquement de 117 points, je me suis étonné, comme beaucoup de collègues je suppose, de ne pas figurer dans la liste des promus de cette année.

Je me suis donc livré à quelques vérifications, puis à de menus calculs :

### **1) Vérifications :**

En juin dernier, quand s'est réunie la commission paritaire nationale, seuls les PRAG qui avaient, au minimum, 167 points ont été promus à la hors classe.

Pour les agrégés exerçant dans le second degré, les choses sont un peu plus compliquées puisque la barre n'est pas placée à la même hauteur pour les professeurs d'espagnol, par exemple, (il leur suffisait d'avoir 119 points cette année), que pour les professeurs de STI ou d'EPS (il leur fallait 130 points).

### **2) Pour ce qui est des calculs, voici ce que j'ai découvert :**

Pour qu'un PRAG ait 117 points, il lui aurait suffi d'être, au 31 août 2001, dans l'une des situations suivantes :

- 7<sup>ème</sup> échelon, note 87 (89 serait le maximum possible) plus accès au corps par concours (20 points) plus DEA ou DESS (10 points), égale au total 117 points.
- Ou bien, avec la même note de 87 mais sans DEA ni DESS, être au 9<sup>ème</sup> échelon (on a 5 points par échelon à partir du 7<sup>ème</sup>).
- Ou bien encore, être au 11<sup>ème</sup> échelon, avec 97 sur 100 et accès au grade par concours (97 plus 20 points)

Pour avoir 167 points, en revanche, il était indispensable d'avoir au moins la note 97 (qui n'est pas donnée à tout le monde puisqu'elle correspond au maximum possible au 10<sup>ème</sup> échelon et reste bien au dessus de la note moyenne au 11<sup>ème</sup> échelon) plus 4 ans d'ancienneté dans le 11<sup>ème</sup> échelon.

Voici comment peuvent se décomposer ces 167 points : note 97, plus accès au corps par concours (20 points), plus 5 points par échelon du 7<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> inclus (cela fait 20 points), plus 4 ans d'ancienneté au 11<sup>ème</sup> échelon (30 points) égale 167.

Les 6 points (2 par année) d'une ancienneté de trois ans au 11<sup>ème</sup> échelon ne suffisent pas à remplacer les 30 points que donne la 4<sup>ème</sup> année d'ancienneté, même pour le titulaire d'un DEA ou DESS (qui bénéficie de 10 points) ou même d'un Doctorat (qui apporte encore 10 points) pour accéder à la hors-classe. (Il lui manque encore 14 points).

Aucun PRAG, par conséquent, quels que soient ses mérites et ses diplômes, ne pouvait donc, l'an dernier, accéder à la hors-classe s'il n'était au 11<sup>ème</sup> échelon depuis quatre ans au moins. Pour lui, la hors-classe n'est rien d'autre qu'un douzième échelon.

Faut-il donc qu'il attende, sans rien faire, que l'ancienneté arrive ? Je ne le crois pas. Je continuerai, en ce qui me concerne, à me porter candidat à la hors-classe chaque année. Si je ne le faisais pas, je craindrais d'être soupçonné d'attendre, sans rien faire justement, que cette dernière promotion vienne avec l'âge. Et je m'en voudrais beaucoup, le moment venu de la réclamer, de l'oublier. Bref, je ne veux passer ni pour un fainéant avant l'échéance, ni pour un imbécile après.

## **Demandes d'audiences**

**Le SAGES a déposé une demande d'audience auprès de Monsieur le Ministre X. Darcos, devant porter sur les points suivants :**

- titularisation et la formation pratique des professeurs agrégés  
nous rappelons ici nos exigences :
    - l'agrégé doit être titularisé dès sa réussite au concours
    - la "formation professionnelle" des agrégés doit être assurée par des pairs
    - cette formation doit comporter un stage dans l'enseignement supérieur
- nous interviendrons bien entendu sur la question du "mémoire professionnel" (voir supra)
- quel avenir pour les IUFM ?
  - mutations dans le second degré (mouvements intra et inter-académiques).
  - postes "spécifiques" en lycée.
  - prise en compte de l'activité professionnelle antérieure pour un néo-agrégé nouveau venu parmi le personnel enseignant.
  - revalorisation des traitements des agrégés.
  - politique à venir relative au corps des agrégés : effectifs actuels et prévisions, renouvellement et définition des fonctions d'enseignement tenant compte de la prochaine vague de départs à la retraite.

**Le SAGES a par ailleurs demandé une audience à Monsieur J.M. Monteil, Directeur de l'enseignement supérieur, qui a remplacé cet été Madame Demichel.**

Il y sera question des analyses et propositions que le SAGES développe depuis de nombreuses années, ainsi de l'organisation des futures élections au CNESER...

## **Lettre d'un adhérent du SAGES à Madame la Présidente de la Société des Agrégés**

**Monsieur Jacques Pateaud est professeur agrégé des sciences de la vie et de la terre. Il est également membre de la Société des Agrégés, et c'est en tant que tel qu'il s'est adressé à sa présidente.**

Madame la Présidente,

La Société des Agrégés a rappelé, sur son site Internet, que, association régie par la loi 1901, elle ne présente ni ne cautionne aucune liste syndicale aux élections. Cependant la Société des Agrégés a l'habitude de faire parvenir aux candidats à l'élection présidentielle un questionnaire portant sur ses principales revendications : recrutement par concours national, refus des listes d'aptitude, maintien du corps des professeurs Agrégés...

Il m'aurait paru souhaitable que la Société adresse aux syndicats le même questionnaire et en publie les réponses.

D'une part, parce que les élections professionnelles sont au moins aussi déterminantes, sinon plus, pour l'avenir de l'agrégation (qui n'a jamais paru aussi incertain), que les élections présidentielles.

D'autre part, parce que cela aurait sans doute évité que les Professeurs Agrégés votent (sans réellement connaître les propositions des syndicats sur l'agrégation) à près de 50 % pour un syndicat qui n'a jamais caché son intention de parvenir à la création d'un corps unique "de la maternelle à l'Université".

La Société des Agrégés s'est toujours fait un devoir d'informer ses membres le plus précisément possible. Le travail accompli lors de l'élection présidentielle en un exemple d'initiative utile. Puisse-t-il être généralisé.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en mes sentiments les meilleurs.

# Le SAGES a interpellé plusieurs députés et sénateurs sur la question des emplois d'enseignement non assortis de recherche du supérieur

A la suite de notre intervention, l'un des ces parlementaires, Madame Marie-Claude BEAUDEAU, sénatrice du Val d'Oise, vice-présidente de la commission des finances, a adressé au Ministre de l'éducation nationale une question écrite. Nous reproduisons ci-dessous sa réponse au SAGES et le texte de sa question; nous ne manquerons pas de publier la réponse du ministre.

Nous sommes évidemment dans l'attente d'autres réactions.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Monsieur Denis ROYNARD  
Président du Syndicat des Agrégés  
de l'Enseignement Supérieur  
B. P. 101  
13262 MARSEILLE Cedex 07

Paris, le 20 décembre 2002

Réf. : ssb/2002/1056

MARIE-CLAUDE BEAUDEAU

SÉNATRICE  
DU VAL D'OISE

VICE-PRÉSIDENTE DE LA  
COMMISSION DES FINANCES

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de vos remarques et propositions concernant les nominations à des emplois d'enseignant non assortis d'obligation de recherche dans l'enseignement supérieur.

Vos remarques me paraissent justifiées. Ce qui me conduit à poser une question écrite à M. le Ministre, dont je vous joins copie.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués et de mes meilleurs vœux pour l'an 2003.

P. J.

Marie-Claude BEAUDEAU

## QUESTION ECRITE

Mme Marie-Claude BEAUDEAU attire l'attention de M. le Ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche sur la question des emplois et procédures d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur. Elle lui fait remarquer que, jusqu'en 2000, les emplois d'enseignement non assortis d'obligations de recherche ouverts au recrutement et à la mutation dans l'enseignement supérieur étaient réservés par principe aux professeurs agrégés. Elle lui fait remarquer que, depuis l'automne 2000, l'Administration n'opère plus de distinction entre professeurs agrégés et certifiés. Elle lui demande de lui faire savoir s'il n'estime pas que cette situation puisse, dans certains cas, pouvoir mettre en cause le développement d'un enseignement de qualité dans l'enseignement supérieur. Elle lui demande de lui faire connaître les mesures qu'il envisage pour clairement définir la nature des postes vacants et les qualités et qualifications exigées pour une nomination à ces postes.

## Brèves,

par Guy Schoonheere.

### • Colloque

Le SAGES s'intéresse de près au problème de la **désaffectation des jeunes à l'égard des sciences**, abordant d'ailleurs le sujet au cours de son audience au ministère du 2 juillet dernier.

Notre syndicat a donc pris bonne note de l'organisation, par le ministère, d'un colloque sur ce thème qui se tiendra à Bordeaux, **du 3 au 5 février** prochains.

Sous l'égide des universités de Bordeaux 1 et 2, ce colloque réunira notamment les recteurs, chargés d'examiner la situation des différentes disciplines et d'étudier de nouvelles stratégies disciplinaires.

### • Les orientations politiques de Luc Ferry

Dans le cadre du **collège unique**, le Ministre entend développer les systèmes d'alternance en direction des élèves qui ont

besoin de remotivation. Il souhaite créer des possibilités de contact avec des ateliers de lycées professionnels ou avec des entreprises. Certaines classes de troisième seront spécialement organisées pour permettre aux élèves souhaitant aller en lycée professionnel de se construire un projet professionnel.

En ce qui concerne la formation des jeunes professeurs et les **IUFM**, le Ministre a déclaré devant les sénateurs que les recteurs devaient "reprenre la main". Mis au courant, les directeurs d'IUFM se sont immédiatement sentis obligés de défendre leur bilan. En fait, le Ministre estime que les besoins de formation des stagiaires s'éprouvent sur le terrain, et différemment d'une académie à l'autre. Il souhaite, donc que les plans de formation tiennent davantage compte de l'avis des recteurs.

Le Ministre a poursuivi son discours en disant notamment "Nous devons avoir le courage d'affirmer que même si la formation universitaire est importante, il faut redresser la barre et faire en sorte que les jeunes professeurs reçoivent une formation véritablement professionnelle. [...] C'est pourquoi, dès janvier, nous vous proposerons un certain nombre de réformes importantes en ce domaine. Ce ne sera

pas une révolution : il ne s'agit pas de supprimer les IUFM, mais de les engager vigoureusement dans la voie d'une formation plus professionnalisante qu'aujourd'hui". Par "professionnalisation" de la formation des maîtres, le Ministre entend "tout ce qui se passe devant la classe" et, par conséquent, maîtrise des programmes, de la gestion de la classe et des méthodes d'apprentissage...

Il paraît, enfin, que Luc Ferry souhaite rouvrir la réflexion sur les concours et, en particulier, sur leur place en fin de première année d'IUFM. Le CAPES devrait, comme le concours des professeurs des écoles, permettre de mesurer si les candidats ont commencé à s'approprier les programmes. Le Ministre souhaite aussi comparer la préparation actuelle aux concours à ce qu'elle était lorsque les universités en avaient la responsabilité.

**Le SAGES doit-il rappeler, à l'occasion de la mise en place de cette réflexion, que l'agrégation n'est pas un concours de "fin de première année d'IUFM" ?**

- **Querelles autour des licences-pros**

Directeurs d'IUT et présidents d'Université réfléchissent à la mise en place des licences professionnelles. Ils ne sont pas toujours d'accord. Les premiers défendent leur autonomie, les seconds leurs prérogatives.

Les questions sensibles sont celles-ci : Quel périmètre faut-il accorder aux licences pros des IUT ? Où s'inscriront ces étudiants ?

De nombreux présidents d'Universités craignent un affaiblissement de leur politique d'établissement, mais d'autres jugent que les UFR, notamment scientifiques, doivent se focaliser d'abord sur le master, les IUT étant fondés à développer, grâce à leur savoir faire, les licences pros.

Du côté du Ministère, on refuse tout débat "théologique" et on tient à ce que ce soient les universités qui soient habilitées à créer les diplômés tout en respectant la place des IUT. C'est, dit-on, un équilibre à assurer.

## Un article de Jean-Claude Milner,

**Les nouveaux dévots du social-christianisme,**

LE MONDE 04/12/2002

Je crois pouvoir rassurer Lindenberg et ses compagnons de route ; le tumulte présent ne signale pas plus une renaissance que le cri de la langouste ébouillantée ne signale une survie.

La puissance du courant social-chrétien en France n'est plus à démontrer. Il a changé le langage politique et les critères de classification. Les mots de réforme, de progrès, de réaction ont vu leur définition se renverser au fil de ses interventions. La plus récente d'entre elles est celle de Daniel Lindenberg (*Le Rappel à l'ordre. Enquête sur les nouveaux réactionnaires*, Seuil) ; ce ne sera pas la dernière. Le courant change de lit au gré des circonstances et des géographies de pouvoir.

Restent quelques constantes. On n'y inclura pas la référence chrétienne. Réduite pratiquement à néant, elle sert seulement à signaler qu'il ne faut jamais rien prendre à la lettre. Ce qui autorise d'avance toutes les imprécisions. Le social-chrétien a mis le social au poste de commandement. Cette soumission absolue définit à ses yeux la démocratie. Celle-ci ne se définit donc pas par la souveraineté du peuple ; elle se définit encore moins par le vote, relique vénérée, mais dévaluée en comparaison des enquêtes sociologiques.

Rabattre toute question politique, intellectuelle, artistique sur la demande sociale dont elle est porteuse, telle est la méthode. Avec sa conséquence : la demande sociale ayant été mise au jour, on calcule si elle est favorable ou défavorable à l'objectif du moment. Favorable, elle sera dite progressiste ; défavorable, elle sera dite réactionnaire. Certains sociaux-chrétiens pensent qu'à l'aube du XXIème siècle, il n'est pas d'objectif plus important au monde que le retour de la gauche au pouvoir en France. Est donc réactionnaire toute personne qui, à leurs yeux, ne prépare pas ce retour. Le critère a le mérite d'être clair.

Quand on parle de social, on parle bien entendu de la société moderne, laquelle devrait être sans déchirures internes. Rien ne doit faire

limite à l'enveloppement de tous et de chacun par la tunique sans coutures. Toute mise en suspens de cet enveloppement est perçue comme une faute.

La conséquence s'impose : dès l'instant qu'il pense par lui-même, un sujet court à la faute. Il fait limite ; il défait la continuité ; un pas de plus, il émettra un doute. La seule possibilité d'un tel instant relève intrinsèquement de la délinquance, autant et plutôt plus que l'arrachage de sac à main ou le trafic de drogue.

A la délinquance, le social-chrétien répond par la prévention. Ainsi fait-il à l'égard des crimes et délits reconnus par la loi. La méthode a-t-elle réussi ? Il ne m'appartient pas de trancher. Mais on voit que la même méthode a été mise en oeuvre à l'encontre de la délinquance intellectuelle. Depuis Giscard d'Estaing, les sociaux-chrétiens ont pesé sur les politiques de la recherche, de l'enseignement, de la culture ; elles fournissent l'exemple le plus clair d'une prévention réussie.

Un détail : après cent autres auteurs, Daniel Lindenberg fait de "l'école pour tous" un des critères majeurs de la différence entre progrès et réaction. Le problème, c'est que nul ne met en cause l'école pour tous - elle existe après tout depuis plus d'un siècle. Ce dont parle Lindenberg, c'est d'une politique qui a mis en place la même école pour tous. Bref, le collège unique. Tout s'éclaire alors. S'il y marque tant d'attachement, c'est que le collège unique est l'un des moyens de prévention les plus efficaces contre le savoir et la pensée.

Le paradoxe serait que la querelle qu'a soulevée son ouvrage détruit trente années d'efforts incessants pour empêcher qu'il y ait une vie intellectuelle en France. Je crois pourtant pouvoir rassurer Lindenberg et ses compagnons de route ; le tumulte présent ne signale pas plus une renaissance que le cri de la langouste ébouillantée ne signale une survie.

Le social-chrétien n'aime pas qu'on parle de libertés. Il préfère parler de droits et en particulier de droits nouveaux. La nuance n'est pas mince. Car les libertés posent la question de la limite : limite opposée à un pouvoir, ou à une autre liberté. Les droits, par contraste, posent la question d'un contrôle : il faut contrôler qu'un droit donné a été ou non respecté. Rien à redire à cela, tant que libertés et droits sont unis ; "les hommes naissent et demeurent libres et égaux en

droits", la formulation est pesée. Une fois cependant que le langage des droits a été séparé du langage des libertés, un enchaînement s'amorce ; un droit nouveau, quel qu'il soit, n'est qu'un contrôle de plus ; puisque ce droit se détermine dans une société illimitée, il entraîne une multiplication illimitée des contrôles ; et puisque toute limite est disqualifiée d'avance, chaque contrôle est en lui-même potentiellement illimité. Deleuze et Foucault avaient noté que la société à venir était une société de contrôle ; on peut ajouter qu'en Europe, cette société de contrôle est le rêve social-chrétien par excellence.

Si la polémique n'aveuglait pas les esprits, on comprendrait que les doutes de certains - le mien, par exemple - ne concernent pas les droits ; ils concernent la disjonction qui a été opérée entre la question des droits et la question des libertés. Mais qu'ai-je écrit là ? Libertés ? Oui, décidément, le mot déplaît. C'est égalité qu'il faut dire. Mais ici encore, le social-chrétien a changé le langage. Dans la tradition politique, et plus spécialement la tradition de 1848, l'égalité concernait certes les droits, mais les droits d'autrefois, indissociables des libertés. Pour me faire comprendre dans la confusion des mots, je dirai que l'égalité était une égalité de moyens : donner à tous un égal accès à des moyens égaux. Libre ensuite à chacun d'en faire ce qu'il voulait. Y compris de n'en pas faire usage ou d'en faire un usage déviant. A cela, 1968 était demeuré fidèle.

Mais l'égalité du social-chrétien est tout autre ; c'est une égalité de résultats. Enterrement simultané, sans fleurs et avec sermon, de juin 1848 et de mai 1968.

Comparée à l'égalité de résultats, l'égalité de moyens importe peu désormais. Après tout, c'est cela la culture de masse. Quels que soient leurs revenus, quelle que soit leur instruction, les gens sont appelés à aimer et détester, selon des pourcentages calculables, la même chose au même moment. En novembre 2002, c'est attenter à la démocratie que d'émettre une réserve à l'encontre de l'uniformisation statistique. Les sociaux-chrétiens n'ont pas toujours parlé ainsi, et je ne leur donne pas bien longtemps pour qu'ils changent de style.

On pourrait au reste les chicaner. Croient-ils donc que la culture de masse se conforme à leurs vœux ? Croient-ils que les

amoureux de football soient indifférents au talent des joueurs ? Et que dire des jeux télévisés, aux procédures plus sélectives qu'aucune grande école ? Dans la déclaration d'allégeance à la culture de masse, j'entends résonner, en sourdine, le "si le grain ne meurt" des intellectuels prêts à se sacrifier eux-mêmes pour mieux sacrifier les autres. Ils ont toujours existé. Dans tous les camps politiques.

Cette diversité même me conduit à penser qu'on a plutôt affaire à une passion de l'âme : l'humilité. Je ne crains pas de dire que c'est, à mes yeux, proprement le crime contre l'esprit.

Oui, j'affirme que personne ne doit être humble face aux puissants, seraient-ils de gauche. J'affirme aussi que toutes les opinions ne se valent pas. Parce qu'une opinion est un résultat. Il y a égalité des moyens de pensée parmi les sujets : le bon sens, je le crois sérieusement, est la chose du monde la mieux partagée. Mais il n'y a pas égalité de résultats.

Le vote, c'est tout autre chose. C'est pour qu'il ne soit pas un résultat, mais un moyen, qu'on a institué l'anonymat et le secret. Ainsi peut-on poser qu'un vote égale un autre vote,

dans la mesure exacte où une opinion n'en vaut pas nécessairement une autre.

Confondre, comme le fait la pensée sociale-chrétienne de 2002, les opinions et les votes, c'est ne pas savoir ce que c'est que penser la politique. Faire passer pour aristocratique le moment de suspens que requiert tout jugement, c'est ne pas savoir ce que c'est que penser.

Dans le jardin merveilleux dont rêve le social-chrétien, tous les fruits sont permis à tous, en toute égalité. Sauf ceux de l'arbre de la connaissance. Quelque voix parfois se fait entendre, disant qu'il est permis de savoir. "Arrière, Satan !", s'écrie le dévot. C'est qu'il craint que les gens ne sachent ; car dès qu'ils sauront, ils ressentiront la honte de la condition qu'on leur prépare.

*Jean-Claude Milner est ancien professeur de linguistique à l'université Paris-VII, ancien président du Collège international de philosophie.*

*Nous recommandons en particulier la lecture de son ouvrage De l'école (Seuil, 1984).*

## **Echanges sur les listes du SAGES : extrait choisi** (avril-mai 2002) . **Exploits charpakiens : " La main à la pâte "**

**De : Michel DELORD**

**À: Agreges Lycees Colleges@yahoo.com**

Dans le Monde du 23 avril 2002, on peut lire ce qui est montré comme un exploit de "La main à la Pâte"

*Ah, le principe d'Archimède ! Face au mystère des lourdes péniches qui flottent sur l'eau, les enfants ont questionné leur maîtresse : Comment font-ils, ces bateaux, pour ne pas couler ? Sylvie Castelbou, leur institutrice en poste depuis dix ans à l'école Louise-Michel de Savigny-sur-Orge(Essonne), a promis une explication et réuni, pour les besoins de l'expérience, des pots de yaourt vides, quelques barquettes de congélation en aluminium, du sable, des cailloux et un seau. Ses élèves, en CMI, ont fait le reste. "On a mis le pot de yaourt sur l'eau. Il a flotté. On a mis du sable dans le pot de yaourt. Il a coulé", raconte Sophie, avec toute la rigueur qu'impose une démarche scientifique. "On a mis la même quantité de sable dans la barquette. Elle a flotté. On a ajouté des cailloux. Elle a coulé." Conclusion tirée par Lucas, écrite dans son compte rendu d'expérience : "Quand un objet flotte dans l'eau, il reçoit une poussée exercée par l'eau (ce qui le maintient en surface)." Voilà pour Archimède !*

*Depuis cinq ans, Sylvie Castelbou suit la même démarche pour l'ensemble des programmes de sciences : observer un phénomène courant, simple, proche des élèves, le décrire, procéder à des manipulations, en tirer des conclusions. Chaque année, ses élèves mettent donc "la main à la pâte", du nom de l'expérience importée en 1996 des Etats-Unis par le prix Nobel français de physique Georges Charpak et aujourd'hui reprise dans 2 % à 3 % des classes en France, soit environ 5 000. Il y a deux ans, elle a construit un moulin, dont l'alimentation en eau était assurée par un toboggan.*

*LE MONDE, 23/04/2002*

C'est donc un exploit, à la mesure des bricolages de M. Charpak qui ne peuvent éblouir le gogo moyen que parce que le niveau moyen de l'école est devenu particulièrement lamentable et parce que le gogo moyen ne sait pas ce qu'est le Principe d'Archimède. On observera aussi avec attention le style de M. Luc Bronner, auteur de l'article qui nous fait bien remarquer que ce n'est pas le contenu de ce qui est enseigné qui est important mais la méthode, "l'ambiance" et le "décor": "les enfants ont questionné leur maîtresse "(Doit-on ne pas intéresser un enfant à une question s'il n'a pas "questionné la maîtresse" ? "Moi, Msieur , ce qui m'intéresse c'est le Loft et les match du Paris St Germain") "Sylvie Castelbou, leur institutrice en poste depuis dix ans à l'école Louise-Michel de Savigny-sur-Orge(Essonne), a promis une explication"...

Vous pouvez voir sur <http://membres.lycos.fr/reconstrlecole/Images/Paulo05-.jpg> ( NDR : ci-dessous) ce qui ne correspondait pas à "3% des classes du primaire" mais qui était le sujet de composition en sciences du deuxième mois de CM2 d'une école tout à fait normale, parce que c'était, tout simplement, au programme : il ne s'agit donc pas d'un exploit mais de vérification de compétences moyennes. Ceci date de 1937 : l'élève auteur du cahier, qui a maintenant 76 ans, était à l'école de Larche (Corrèze) et n'avait que 3 ans d'école (CE1, CE2, CM1) comme plus de 20 élèves sur les 30 de sa classe car il habitait dans une ferme trop éloignée de l'école pour fréquenter le CP. [...]

(Bien:)

Sciences

1- Énoncer le principe d'Archimède.

β  
—  
Tout corps plongé dans un liquide reçoit de ce liquide une poussée verticale dirigée de bas en haut, qui est égale au poids du liquide déplacé.

Application.

Un bateau en forme de parallélépipède mesure 2 m 50 de long, 1 m de large et 0 m 60 de hauteur. S'il pèse 380 kg. Quelle charge pourra-t-il supporter pour s'enfoncer dans l'eau jusqu'à la moitié de sa hauteur?

Solution

Le bateau s'enfonce de:  
6 dm : 2 = 3 dm

β  
—  
Le volume de l'eau déplacé est de:  
 $25 \times 10 \times 3 = 750 \text{ dm}^3$

La poussée est donc de 750 kg.

La charge est de:  
 $750 \text{ kg} - 380 \text{ kg} = 370 \text{ kg}$

Opérations

Réponse 370 kg

PS 1 : Gageons que les formateurs stipendiés par le mamouth qui me disaient il y a encore trois ou quatre ans, en réunion publique de formation, que j'étais un menteur lorsque j'affirmais que les 4 opérations étaient faites au CP ou que le principe d'Archimède était au programme du CM vont changer leur fusil d'épaule : ils vont maintenant affirmer, et en le tirant on ne sait d'où si ce n'est de leur volonté de nuire, puisqu'ils ignoraient en général que ces connaissances étaient au programme, soit "qu'elles étaient mal enseignées", soit que "Tout le monde ne comprenait pas".....

Enfin, prendre comme exemple "l'expérience américaine de M. Charpak en 96" est certes intéressant mais il n'est pas très difficile d'apporter une amélioration dans une situation où "Les Etats Unis comptaient déjà en 1985 [...] :

- 20% de victimes de l'illettrisme parmi les titulaires de diplômes d'études supérieures (y compris universitaires).
- 50% de victimes de l'illettrisme parmi les diplômés de l'enseignement secondaire (y compris études supérieures partielles)."

[...]

PS2 : Bien sûr, ce qui est enseigné dans "La main à la Pâte" N'EST PAS le Principe d'Archimède malgré ce qu'en dit Luc Bronner . C'est un truc du type: "Un corps trempé dans l'eau en ressort mouillé..". Comme je le dis plus haut, ce n'est donc pas le contenu qui est important...

**Michel Delord, tentant de faire fonction d'instituteur en collège.**

*(Michel Delord, professeur de mathématiques, est spécialiste de l'histoire de l'enseignement et des programmes scolaires : adresse de son site internet : <http://michel.delord.free.fr>)*

**De : Jean-René AUBRY**

**À: Agreges Lycees Colleges@vahoogroupes.fr**

Je ne sais pas pourquoi, mais les admirables méthodes de Monsieur Charpak, telles que rapportées ci-dessous, me rappellent irrésistiblement la blague où un polytechnicien (je m'excuse auprès de ceux de mes lecteurs qui le seraient), un polytechnicien, donc, qui expérimente sur les puces constate qu'en leur arrachant une patte arrière, elles obéissent encore à l'ordre verbal de sauter, mais qu'elles cessent de le faire si on leur arrache les deux pattes arrières ; et il conclut donc sur son calepin (à l'instar du jeune Lucas) : "Quand on arrache les deux pattes arrières à une puce, elle devient sourde"... (c'est ici la méthode dite de "la main à la patte" ...).

Mais soyons sérieux (ce qui produira un aimable contraste avec la "pédagogie de proximité" de Madame Castelbou). Je ne savais pas en quoi consistait exactement l'action maîtresse de "la main à la pâte" de Monsieur Charpak ; me voilà renseigné : c'est une pitrerie! Au vrai, les seuls faits que cette "expérience " soit importée des États-unis (on appréciera la référence impressionnée), qu'elle ait été reçue par le ministère ( *cinq mille écoles concernées : excusez du peu*) et qu'elle soit relatée (complaisamment) par *LE MONDE* suffisaient déjà à conclure en ce sens. On est d'autant plus ébahi de voir l'auteur de l'article (dont j'ai bien l'impression qu'il est un mien ancien condisciple) considérer les commentaires des malheureux élèves comme relevant de "toute la rigueur qu'impose une démarche scientifique" !!! (j'avoue qu'en première lecture, j'ai cru qu'il était ironique...). Et le comble de l'hypocrisie éhontée : la conclusion du jeune Lucas (parfaitement spontanée, bien entendu : allez donc me trouver un élève de CM1 qui écrirait de sa propre initiative l'expression "*une poussée exercée par l'eau*"!!!). *LE MONDE* (journal des intellectuels, paraît-il) prend vraiment ses lecteurs pour des cons! Voilà encore un bel exemple de propagande pour les niaiseries pédagogiques (mais il y en a déjà tant...). Et avec quelle persévérance dans la récitation du catéchisme! Observez (vous aussi, Mesdames et Messieurs!) le "savant" substrat inséré dans le discours : le questionnement qui *vient des élèves*, la simplicité du matériel expérimental qui se trouve *à portée de main*, l'importance de la part d'initiative des élèves qui *découvrent eux-mêmes*, le tout assaisonné des quatre piliers de la démarche expérimentale (observer, décrire, manipuler, conclure) à l'encontre desquels il n'y aurait rien à redire s'ils conduisaient à d'autres découvertes que la retombée inéluctable d'une pierre lancée en l'air.

On est en droit de se demander quelle idée de la Science des sottises d'un pareil calibre peuvent bien accréditer dans l'esprit des élèves à qui on les inflige, et au delà, dans celui du grand public à qui on les relate. On est là au niveau des opuscules qui fleurissaient naguère en librairie sur les sujets les plus variés sous le titre générique : "Mais oui! vous comprenez la..." que suivait le nom d'une discipline (par exemple (je force un peu) : la théorie des variétés analytiques complexes, ou la relativité générale...), le tout en quelques dizaines de pages! Le niveau est bien le même, mais ce qui est grave ici, c'est la caution quasi-officielle apportée à ce genre de stupidités qui laisse accroire que la Science n'est au fond pas bien difficile à comprendre *pour peu qu'elle soit bien enseignée* (suivez attentivement la direction de mon regard...). Étonnez-vous donc après cela de l'incompréhension de vos élèves lorsqu'ayant grandi, il leur faut se frotter à de véritables notions scientifiques (ou autres, d'ailleurs) qui réclament, pour être acquises, tout autre chose que des manipulations ludiques avec le seul secours de son sexe et son couteau... Étonnez-vous de même de la surprise des parents devant les difficultés de leur chéri qui "réussissait si bien en physique chez Madame Castelbou"... Quant au génial Archimède, ma foi, sa réputation est bien surfaite, puisqu'il est possible de l'égaliser à neuf ans en faisant simplement joujou avec des pots de yaourt et des barquettes en aluminium (notons tout de même, à la décharge du grand syracusain, qu'il ne disposait pas du matériel idoine, à son époque...) ; et finalement, ne serait-il pas envisageable de faire découvrir le principe fondamental de l'hydrostatique à un chimpanzé convenablement nourri ?

Je voudrais revenir, en cette occasion, sur un point que je développais dans un précédent courrier : le référendum sur l'EN auquel X. Darcos faisait allusion dans un interview accordée au Figaro. On comprendra que j'aie pu y craindre que la population, abreuvée depuis des lustres par une propagande du style dénoncé ci-dessus, ne soit guère en mesure d'exprimer un avis éclairé, sauf à lui remettre l'esprit à l'endroit par une contre-offensive dont la possibilité, dans l'état actuel des choses, n'est rien de moins que problématique. Et l'on ne pourrait guère en tenir grief à la dite population, insidieusement persuadée qu'elle est que les "méthodes" de Monsieur Charpak (un prix Nobel, mon vieux!) permettent *à tout le monde* (et donc à ses chers petits eux-mêmes...) de comprendre ce qu'on leur fait passer pour de la Science. Sans doute y a-t-il des personnes (et plus nombreuses que certains ne le croient, sans doute) qui ne sont pas dupes ; mais j'ai bien peur qu'elles ne soient (présentement au moins) minoritaires. C'est pourquoi (et sans vouloir négliger l'utilité d'une éventuelle campagne de démystification) je reste convaincu que la solution au problème ne peut, dans l'immédiat, venir que d'en haut ; ou tout au moins, que l'amorce de la solution doit être à l'initiative du ministère. Je reconnais que l'affaire est loin d'être simple ; mais l'actuelle situation politique autorise peut-être quelques espoirs mesurés. On voit que je suis très prudent ; mais cette prudence (quant aux résultats) n'est pas incompatible avec la détermination (dans les tentatives), et il serait proprement suicidaire, au point où nous en sommes, de ne pas saisir toutes les occasions qui se présentent.

Quant à la comparaison de l'École actuelle avec celle de 1937 (ou autres vieilles années), et quoi qu'en disent les formateurs stipendiés que fustige avec raison M. Delord, elle est d'une extrême pertinence et l'on ne saurait trop multiplier, à l'adresse du grand public, les exemples de ce genre.[...]. Je crois même qu'il serait excellent de rassembler tout le matériel que l'on peut trouver en pareille matière (et tout particulièrement des témoignages *vécus*) dans un "livre blanc" à mettre en librairie, s'il est possible. A défaut de convaincre les convaincus, une telle entreprise me semble être de nature (à supposer qu'elle passe la barrière des *media*, bien entendu) à susciter un débat public qui ne peut qu'être profitable, ne serait-ce que parce qu'il permettra de river leur clou aux chantres de la modernité, généralement peu habitués à se trouver en position d'accusés. Et pour peu (sait-on jamais ?) que nous héritions d'un ministère raisonnablement favorable, voilà qui pourrait lui servir d'appui. J'espère que je ne rêve pas trop...

**Jean-René Aubry**

# Synthèses des derniers bulletins officiels,

par Guy Schoonheere.

## BO N° 43 du 21 novembre 2002

Le BO 43 du 21 novembre 2002 donne la liste, très courte, des GRETA (groupements d'établissements, lycées et collèges publics, dispensant des cours de formation continue) qui sont labellisés "GRETAplus" depuis le 15 septembre 2002. Ce label de qualité leur est attribué par un Comité National de labellisation qui s'est réuni le 11 juillet 2001.

Les collègues qui sont de confession orthodoxe, musulmane, juive, bouddhiste, ou qui sont arméniens, pourront connaître les dates auxquelles ils pourront obtenir des autorisations d'absence (si cela ne va pas à l'encontre de l'intérêt du service) afin de participer aux cérémonies propres à leur confession. Elles figurent à la page 2810.

Un texte très important s'adresse aux élèves de terminale qui souhaitent candidater à une CPGE (classe préparatoire). Les procédures en vigueur jusqu'à la dernière rentrée faisaient l'objet de critiques constantes. Elles ont donc fait l'objet de modifications profondes. Celles-ci sont décrites sur six pages, à partir de la page 2775.

## BO N° 44 du 28 novembre 2002

Le BO 44 intéressera les professeurs qui s'intéressent aux instructions officielles concernant le lycée. Il y est question de l'évaluation des travaux personnels encadrés au baccalauréat, séries ES, L et S, des épreuves de danse des baccalauréats général et technologique ; des programmes spécifiques du baccalauréat, option internationale, dans les sections polonaises et des programmes scolaires applicables dans les lycées généraux et technologiques.

Il nous apprend d'autre part, que le poste de Directeur du CRDP de l'Académie de Lille est vacant à partir du 1er décembre 2002. Les candidatures éventuelles accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir par la voie hiérarchique, revêtues de l'avis de la rectrice ou du recteur, avant le 12 décembre, au Ministère de l'Education Nationale.

## BO hors série N° 11 du 28 novembre 2002.

Programme de physique-chimie au baccalauréat.

## BO N° 45 du 5 décembre 2002

Le BO 45 du 5 décembre 2002 rappelle qu'une nouvelle procédure d'admission en classes préparatoires aux grandes écoles est en place. Cette information est destinée aux chefs d'établissement, professeurs et élèves des classes terminales.

La rubrique Enseignements élémentaire et secondaire comporte trois points:

- Conformément à la décision qu'ont prise ensemble, en juin 2000, le président algérien, en visite d'état, et le président de la République française, une saison culturelle algérienne, qui porte le nom de "Djazaïr, une année de l'Algérie en France" se déroulera tout au long de l'année 2003. Elle revêt une importance particulière en raison de la relation historique qui a conduit les deux pays à partager un destin commun de plus de 130 ans. Diverses manifestations sont prévues sur le territoire français.

- Un concours appelé " Dans le sillage des navigateurs portugais " sera proposé aux élèves. Il s'agira de rappeler le rôle du Portugal dans la découverte du monde.

- Dans le cadre de la coopération technologique avec les entreprises, sont encouragées des prestations de services à titre onéreux en vue de réaliser, par voie de convention, des actions de transfert de technologie. Les enseignants peuvent participer, dans le cadre des activités prévues par le projet d'établissement, à ces actions. Les lycées peuvent s'associer à des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche (universités et leurs IUT, écoles d'ingénieur, etc.) et à leurs laboratoires, aux collectivités territoriales, aux chambres consulaires, aux organisations professionnelles, aux entreprises, aux centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT), aux structures labellisées "centres de ressources technologiques" (CRT), aux centres techniques industriels, etc. en vue de répondre aux besoins du tissu économique. Leur association peut prendre la forme d'un groupement d'intérêt public.

Les enseignants peuvent demander leur mise à disposition d'un GIP. Cette mise à la disposition est toutefois limitée à la moitié de leur temps de service afin de permettre un réel réinvestissement éducatif des actions exercées dans le cadre du GIP.

### **BO N° 46 du 12 décembre 2002**

Dans le BO n° 46, les curieux pourront prendre connaissance du montant réactualisé des primes et indemnités versées aux présidents d'universités, directeurs et autres responsables de grands établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'aux directeurs de recherche.

Les professeurs de classes préparatoires aux grandes écoles et leurs élèves trouveront le calendrier de tous les concours d'entrée aux grandes écoles.

Les professeurs des classes terminales de lycée pourront lire ou relire les thèmes du programme d'enseignement scientifique sur lesquels porteront les sujets des épreuves anticipées du baccalauréat passées en 2004 et 2005.

### **BO hors série N° 12 du 12 décembre 2002.**

Rénovation des diplômes professionnels de l'enseignement secondaire (CAP et BEP).

### **BO N° 47 du 19 décembre 2002**

Le BO 47 du 19 décembre 2002 comporte la liste des termes adoptés en matière de composants électroniques, polymères, services de télécommunication, agriculture et pêche.

Les traitements des fonctionnaires ayant été revalorisés le 1er décembre 2002, les indemnités dont le montant est indexé sur la valeur du point augmentent dans les mêmes proportions.

Un cinquième concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes est organisé en 2003 par le ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies. Il vise à donner les meilleures chances de succès à des porteurs de projets de création d'entreprises de technologies innovantes, en leur offrant un soutien financier et un accompagnement approprié. Peut participer à ce concours toute personne physique résidant en France, quels que soient sa nationalité, son statut ou sa situation professionnelle, ainsi que tout

français résidant à l'étranger et tout ressortissant d'un État membre de la Communauté européenne, dont le projet prévoit la création d'une entreprise de technologies innovantes.

A propos du baccalauréat, il faut savoir que pour chacune des séries ES, L et S, la durée de l'épreuve orale de français sera de 20 minutes au lieu de 30. Quant aux épreuves de langue-littérature et d'histoire-géographie, de l'option internationale, elles sont avancées d'une journée (4 et 5 juin au lieu des 5 et 6).

Le 27 janvier, date anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, sera désormais, tous les ans, "journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité". Les enseignants seront invités à engager une réflexion avec leurs élèves sur l'Holocauste et les génocides reconnus.

Enfin, si vous rêviez d'occuper un poste vacant comme celui de Directeur de l'Ecole polytechnique universitaire de Lille, vous serez content de lire dans ce BO du 19 décembre que "le délai pour le dépôt des candidatures à ce poste est fixé au 21 novembre 2002".

### **Le premier BO de l'année 2003 est paru le 2 janvier.**

Il contient un **encart spécial** appelant les Recteurs et les Présidents d'Université à présenter des projets dans le cadre du programme européen SOCRATES.

L'**organigramme** de l'administration centrale (du Ministère, donc) est, encore une fois, modifié. Quelques fonctions, de chef de bureau notamment, ont changé de titulaire. Nous mettrons prochainement à jour le site du SAGES afin qu'il tienne compte de ces changements.

Une note de service fixe les modalités de l'**épreuve de musique au Bac**, série littéraire, pour les candidats non-voyants.

Des modifications ou compléments sont apportés aux informations, concernant deux **stages d'été aux Etats-Unis**, parues dans le BO spécial 18 du 7 octobre 2002 qui avait pour titre "Echanges, séjours et actions de formation à l'étranger", et qui concernait les enseignants du second degré.

Les fonctions de **Directeur** de l'Ecole supérieures des sciences appliquées pour l'ingénieur de Mulhouse et celles de **Directeur** de l'Ecole supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy sont déclarées vacantes : la

première à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2002 et la seconde à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003. Les dossiers de candidature doivent parvenir aux autorités concernées dans un délai de trois semaines à compter de la date de parution des avis de vacance au JO.

### **BO n°2 du 9 janvier 2003**

Y figurent les dates et horaires des épreuves de **baccalauréat** organisées dans les centres d'examen ouverts à **l'étranger**.

On peut y lire, dans la rubrique PERSONNELS, les articles 1, 2 et 3 de l'arrêté du 18 novembre 2002 concernant les épreuves des **concours externe et interne de l'agrégation et du CAPES de philosophie** et venant compléter ou modifier l'annexe I de l'arrêté du 12-09-1988. La lecture de ces trois articles permet, entre autres choses, d'établir d'intéressantes comparaisons entre la nature, le niveau scientifique et la durée des épreuves, écrites et orales, de ces trois concours bien distincts.

Des postes et **demi-postes** qui peuvent intéresser les enseignants du second degré motivés par les recherches en didactique de leur discipline sont ouverts au détachement pour une durée déterminée variant d'un à quatre ans, renouvelable, à **l'Institut National de Recherche Pédagogique**. Ces postes sont tous basés à Lyon.

Enfin, l'attention des élèves et professeurs est à nouveau attirée sur la nouvelle procédure d'admission en classes préparatoires aux grandes écoles.

## **Mutations**

### **Rappel :**

**Extraits du BO spécial du 31 octobre 2002 , en ligne sur le serveur internet du Ministère à l'adresse suivante :**  
**<http://www.education.gouv.fr>**

(rubrique BO)

#### **1) Dates et modalités de dépôt des demandes de mutation - rentrée 2003**

Article 1 : Chaque recteur prendra un arrêté pour organiser les opérations du mouvement des phases inter et intra- académiques.

Dans le cadre de la phase inter-académique, la saisie des demandes de mutation débutera le 5 décembre 2002 et se terminera le 20 décembre 2002 pour les mouvements spécifiques, et aura lieu du **3 janvier 2003 jusqu'au 24 janvier 2003 pour le mouvement inter-académique.**

Pour la phase intra-académique, la saisie des demandes débutera **le 9 avril 2003 et s'achèvera le 30 avril 2003.**

Article 2 : Devant recevoir une première affectation, **les personnels stagiaires déposeront obligatoirement une demande de mutation dans le cadre de la phase interacadémique du mouvement. Seuls les stagiaires titularisés seront affectés.**

Article 3 : Pour la phase inter comme pour la phase intra-académique, les demandes tardives et les modifications de demandes seront prises en compte jusqu'à dix jours avant la réunion de l'instance paritaire concernée. Dans les huit jours suivant la publication des résultats du mouvement, les demandes de révisions de nomination ou d'affectation pourront être prises en compte. Dans tous les cas, seuls les motifs suivants pourront être invoqués [...]

Article 4 : **Les demandes de mutation devront, sous peine de nullité, être formulées par SIAM ou Minitel ou encore, à titre exceptionnel, au moyen des imprimés téléchargeables via SIAM.**

[...]

#### **2) Formulation des vœux**

**Avec le système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM), les candidats disposent d'un guide hypertexte pour les mutations 2003.**

SIAM est mis à la disposition des agents dans les établissements scolaires et dans les centres de formation en vue de les aider dans la formulation de leur demande. **Il est accessible par Internet ([www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr))**. Outre des simulations et des informations sur les procédures du mouvement, cet outil permet de saisir les demandes de mutation et de connaître les barèmes ainsi que les résultats des mouvements. La saisie des demandes de mutation et le suivi de leur traitement (barèmes et résultats) sont aussi possibles par minitel (cf. annexe VII).

[...]